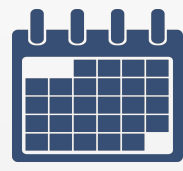


ÉPARGNE SALARIALE

du 20 mai au 6 juin



1

Placement de la participation et/ou de l'intéressement

Participation	Intéressement
2913 € (en moyenne)	3692 € (en moyenne)

Paiement (salaire de juin)

- CSG/CRDS 9,7 %
- prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



Rappels :
Participation : par défaut 50% PEG + 50% PERCOL.
Intéressement : par défaut 100% PEG.
Alimentation du CET : via salaire (2500 € maxi) et primes (annuelles & ancienneté).

PEG

- sans abondement
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage 5 ans (ou cas de déblocage anticipé)

PEG

Pour chaque Plan, choix du fonds d'accueil lors du placement. Puis arbitrages possibles entre les différents fonds tout au long de l'année.

PERCOL

- abondement 40 % (max 600 €)
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

PERCOL

Amundi

- CSG/CRDS + autres cotisations
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

Pour les 10 premiers jours :

- abondement 40 %
- pas d'impôt sur le revenu

2 Versements du CET vers le PERCOL

À réaliser via MyHR / Services.
Une autre campagne aura lieu en novembre.

CET

- Autres Droits
- Fin de Carrière



Les versements volontaires vers PERCOL (abondés) et PEG sont désormais possibles toute l'année via Amundi.
Plus d'informations prochainement.